

# MÉMOIRE

## Le phénomène de l'itinérance chez les Premières Nations au Québec

Présenté à la  
Commission des Affaires sociales

Par  
L'Assemblée des Premières Nations  
du Québec et du Labrador (APNQL)  
&  
La Commission de la santé et des services sociaux  
des Premières Nations du Québec et du Labrador (CSSSPNQL)

Le 8 octobre 2008

Pour de plus amples informations concernant ce mémoire, veuillez contacter les organisations suivantes :

**APNQL**

250, Place Chef-Michel-Laveau, bureau 201  
Wendake (Québec) G0A 4V0

Téléphone : (418) 842-5020

Télécopieur : (418) 842-2660

**CSSSPNQL**

250, Place Chef-Michel-Laveau, local 102  
Wendake (Québec) G0A 4V0

Téléphone : (418) 842-1540

Télécopieur : (418) 842-7045

Courriel : [reception@cssspnql.com](mailto:reception@cssspnql.com)

Site Web : [www.cssspnql.com](http://www.cssspnql.com)

Recherche et rédaction : M. Patrick Bacon

Révision : M. Michel Deschênes et M. Patrice K. Lacasse

Impression : Mme Martine Daigle



## *Préface*

---

Nous désirons remercier la Commission sur les affaires sociales pour son invitation à venir présenter ce mémoire au gouvernement du Québec dans le cadre des consultations sur le phénomène de l'itinérance au Québec.

Nous espérons que votre gouvernement tiendra compte des réalités des Premières Nations et que les éléments présentés dans ce mémoire serviront de base pour l'établissement d'un partenariat de gouvernement à gouvernement en ce qui concerne le développement de politiques et de mesures sur l'itinérance.

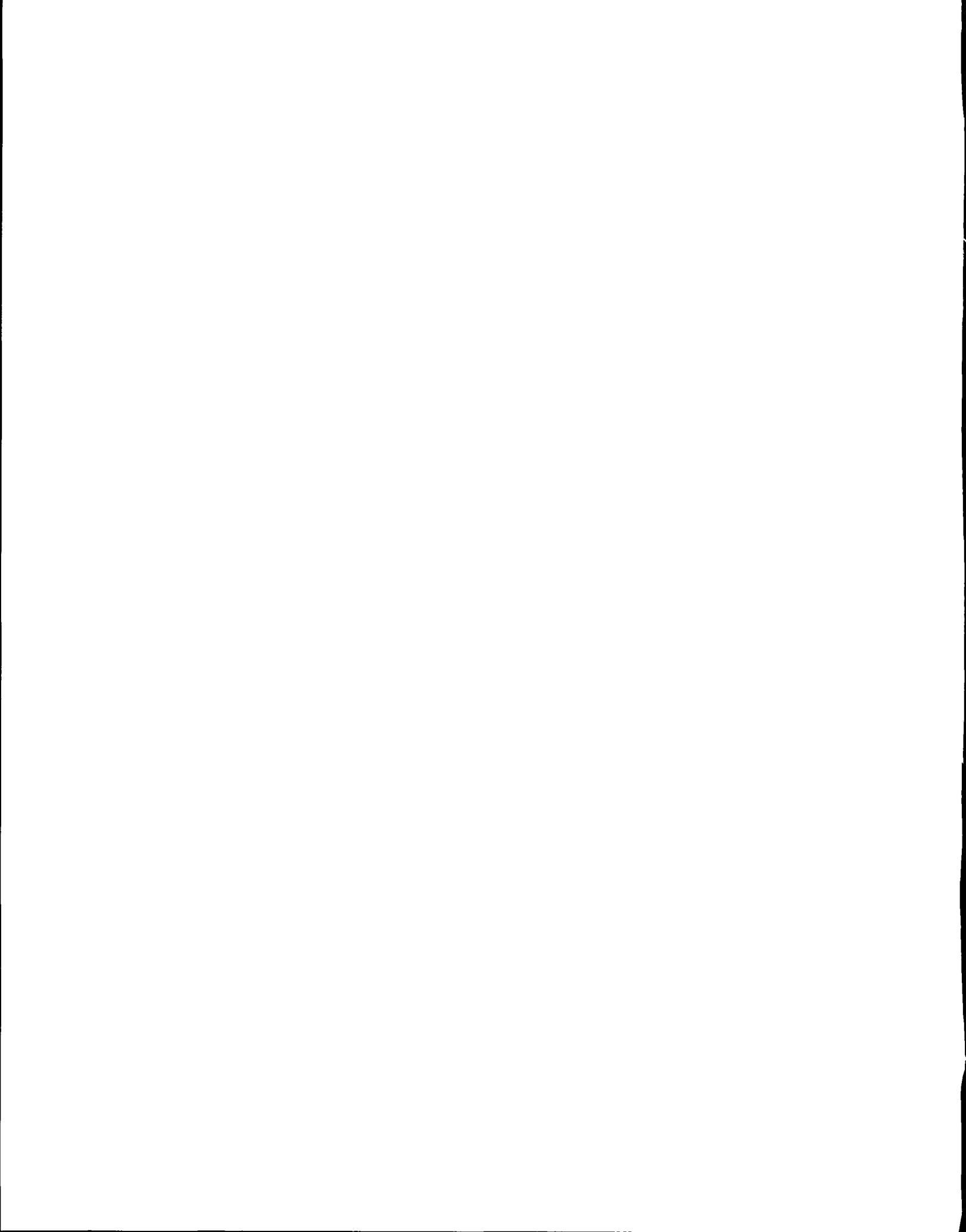
### L'APNQL

Créée en 1985, l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador (APNQL) est un lieu de rencontre permanent des dirigeants des 43 communautés représentant dix nations distinctes : les Abénakis, les Algonquins, les Atikamekw, les Cris, les Hurons-Wendat, les Malécites, les Micmacs, les Mohawks, les Innus et les Naskapis.

L'APNQL fonctionne un peu comme l'ONU. Les chefs mandatent l'APNQL pour développer divers programmes, projets et politiques dans toutes les sphères d'activité. Il peut s'agir de la santé, de l'éducation, des services sociaux, de l'habitation, de la protection des territoires et des ressources naturelles, de la sécurité publique ainsi que des questions d'ordre politique telles que les relations intergouvernementales.

### La CSSSPNQL

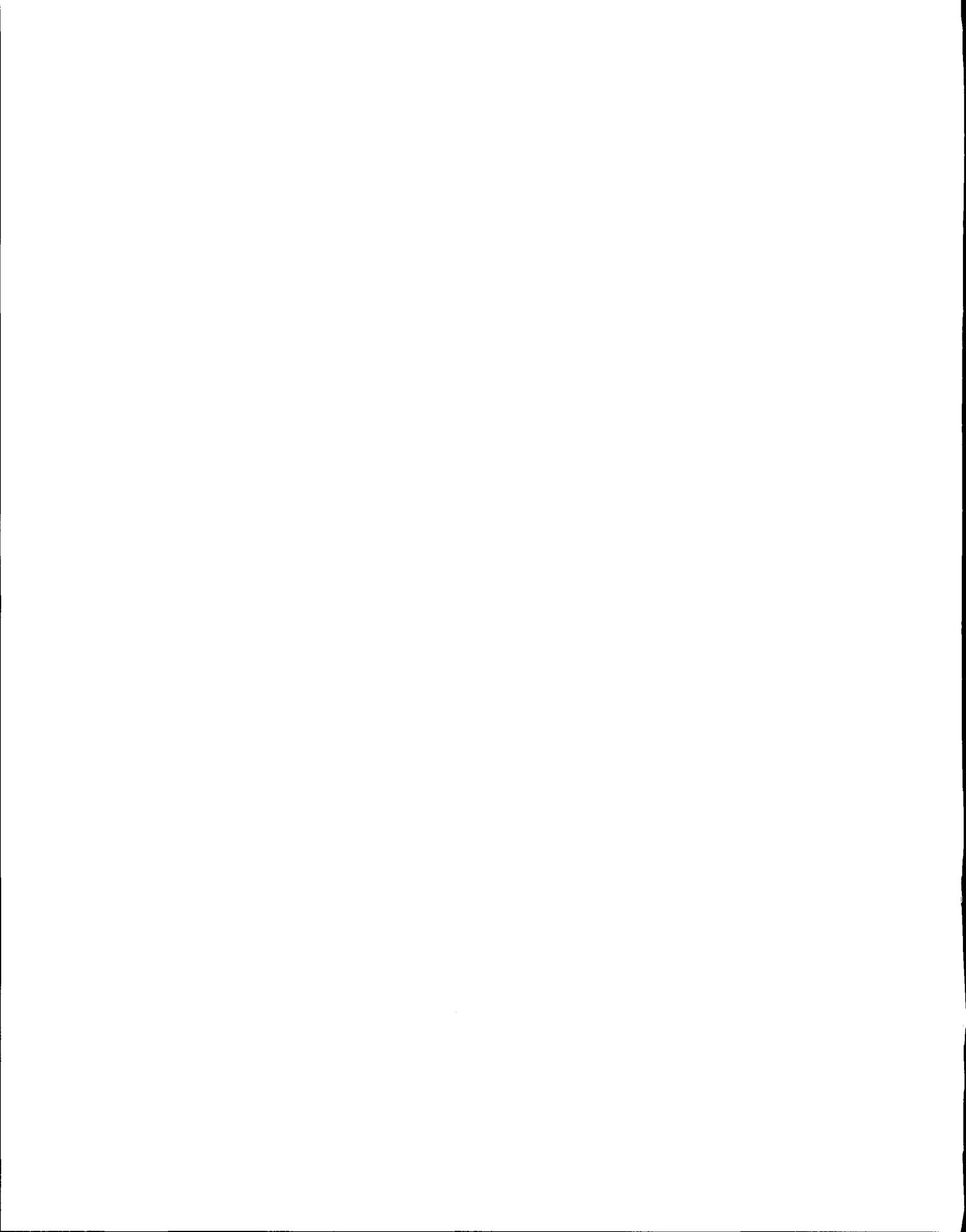
Fondée en 1994 par l'Assemblée des Chefs, la Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador est dirigée par un Conseil d'administration de 7 membres élus par les délégués des communautés lors de leur Assemblée générale annuelle. Sa mission consiste à assister les communautés et organismes des Premières Nations et Inuits du Québec et du Labrador dans la défense, le maintien et l'exercice des droits inhérents en matière de santé et de services sociaux et dans la réalisation et le développement de ces programmes. Elle voit à la promotion de modèles d'organisation communautaire des services de santé et services sociaux et offre un soutien technique à la recherche, au développement et à la formation en la matière, à la demande des communautés. Elle a notamment pour but de s'assurer que le système de prestation de services de santé et de services sociaux offerts aux Premières Nations respecte les besoins fondamentaux des citoyens.





## TABLE DES MATIÈRES

<i>Introduction</i> .....	7
<i>1. Premières Nations du Québec – Un profil</i> .....	9
1.1 Les conditions sociales et économiques.....	10
1.2 Insécurité alimentaire.....	11
1.3 La crise du logement chez les Premières Nations.....	12
1.4 Les conséquences du surpeuplement.....	13
1.5 La crise du logement hors réserve.....	14
1.6 Les causes de la pauvreté et de la crise du logement chez les Premières Nations .....	17
1.7 Le sous-financement des Gouvernements des Premières Nations.....	17
<i>2. L'itinérance chez les Premières Nations du Québec – Un phénomène, deux dimensions</i> .....	19
2.1 Méthodologie .....	19
2.2 Échantillon pour la consultation .....	19
2.3 Revue de littérature : définition de l'itinérance.....	20
2.3.1 L'itinérance chez les Autochtones : un profil du problème et des services offerts aux membres des Premières Nations.....	21
2.3.2 L'itinérance et la santé.....	23
2.3.3 Troubles psychosociaux .....	24
<i>3. Rapport de consultations : Les témoignages</i> .....	24
<i>4. D'hier à aujourd'hui : Recommandations</i> .....	27
<i>Nos Recommandations</i> .....	30
<i>Bibliographie</i> .....	31
<i>Annexe</i> .....	37





## *Introduction*

---

« La pauvreté chez les Premières Nations constitue le plus grand cas d'injustice sociale dans le Canada d'aujourd'hui ». Le chef national, Phil Fontaine.

« Le logement et les services publics laissent tellement à désirer dans les collectivités autochtones qu'ils menacent la santé et le bien-être de leurs habitants. Inférieurs en tous points à la norme canadienne, ils sont le signe visible de la pauvreté et de la marginalisation qui touchent les autochtones de façon disproportionnée. » Commission royale sur les peuples autochtones, 1996, vol. 3, p. 413.

« De nombreuses Premières Nations font face à une crise du logement. À moins de mesures rapides, les conditions de logement qui sont déjà inacceptables ne vont qu'empirer, d'autant plus que la croissance de la population sur les réserves est deux fois plus élevée que la moyenne canadienne. » Sheila Fraser, vérificatrice générale du Canada, Rapport de 2003.

Au cours des dernières années, le phénomène de l'itinérance chez les peuples autochtones du Québec, et plus particulièrement chez les Premières Nations, a pris de l'ampleur, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des communautés. Cette situation est, selon nous, attribuable en partie à la crise du logement à laquelle sont confrontées la vaste majorité des communautés des Premières Nations du Québec. La situation n'est guère mieux pour les Premières Nations qui vivent en milieu urbain, car les besoins en termes de logements sociaux et abordables sont supérieurs à l'offre.

Parmi les éléments qui seront abordés, vous trouverez :

- Un profil démographique des Premières Nations du Québec, tant en communauté qu'en milieu urbain, de même que certaines données relatives aux conditions socioéconomiques;
- Que l'itinérance chez les Premières Nations est un phénomène lié à l'importante crise du logement à laquelle sont confrontées la très grande majorité des communautés des Premières Nations;
- Que l'itinérance a une dimension propre aux Premières Nations du Québec, compte tenu de facteurs socio-historiques et culturels;
- Que le phénomène est lié à une dynamique migratoire qui est propre aux Premières Nations;
- Que l'itinérance peut être liée à une série d'obstacles d'ordre social et économique et que les milieux de vie y jouent pour beaucoup;
- Que l'itinérance peut être liée à des problèmes de santé;



- Que l'itinérance est un enjeu de sécurité et de santé publique;
- Que le phénomène de l'itinérance peut être réglé par une volonté politique d'allouer davantage de ressources dans les services tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des communautés;
- Que le phénomène de l'itinérance chez les Premières Nations est différent selon qu'il est observé en milieu urbain ou à l'intérieur des communautés.



## *1. Premières Nations du Québec – Un profil*

---

Avant de débiter, il nous apparaît très important de dresser le profil démographique des Premières Nations du Québec, car cet aspect joue un rôle primordial dans le développement de programmes et d'initiatives, tant au niveau local qu'au sein des gouvernements fédéral et provincial.

Même si la population du Québec est vieillissante, la réalité des Premières Nations est toute autre puisqu'elles connaissent une forte croissance démographique et que la population est nettement plus jeune qu'au sein de la population en général. L'âge moyen de la population autochtone est 24,7 ans comparativement à 37,7 ans pour la population québécoise. Chez les Premières Nations du Québec 42 % de la population est âgée de moins de 25 ans par rapport à 31 % pour la population québécoise. On compte 3 900 enfants âgés de moins de 6 ans. La prédominance des jeunes enfants entraîne une demande considérable de services et de programmes dans les communautés des Premières Nations.

Au Québec, les Premières Nations comptent 70 946<sup>1</sup> personnes demeurant dans plus de 40 communautés (AINC, 2008, p.ix). Cette population est répartie entre 10 Premières Nations distinctes réparties sur l'ensemble du territoire de la province. La population des communautés est généralement peu nombreuse car, sauf en de rares exceptions, elles regroupent généralement moins de 4 000 habitants. Les communautés sont dispersées dans des régions à accès limité (11 %), des régions isolées et rurales (37 %) et des régions urbaines (52 %) (CSSSPNQL).

Les Premières Nations représentent environ 1 % de la population du Québec. En général, les membres des Premières Nations résident dans leur communauté. Ils sont 48 218 à vivre dans une réserve, 1 588 à vivre sur les terres de la couronne et 21 140 à vivre hors-réserve (AINC, 2008, p.ix).

Au Canada, ce sont les Premières Nations du Québec qui ont le taux d'usage de la langue traditionnelle le plus élevé. La langue maternelle traditionnelle est parlée par près de la moitié (47 %) de la population (Statistique Canada, 1998).

La structure d'âge de la population des Premières Nations indique une forte croissance démographique et cela n'est pas sans conséquence sur les services qui sont offerts, tant en milieu urbain que dans les communautés. À cet égard, une pression supplémentaire est ressentie sur les services communautaires à cause d'un nombre grandissant de Premières Nations qui retournent dans leur collectivité d'origine après de courtes périodes d'absence. Il faut noter que la proportion des Premières Nations vivant dans les communautés est demeurée relativement stable, avec environ 70 % de la population totale des Premières Nations du Québec. Il s'agit d'un contraste marqué par rapport à la perception qui est véhiculée quant au déplacement des Premières Nations vers les régions urbaines, bien qu'il ne faut pas nier l'existence de ce phénomène.

---

<sup>1</sup> Ce chiffre n'inclut pas les Inuits.



On compte 21 140 membres des Premières Nations à vivre à l'extérieur des communautés, selon les données recueillies par AINC (AINC, 2008, p.ix). Parmi les villes du Québec, c'est à Montréal que l'on retrouve le plus grand nombre de personnes ayant déclaré leur appartenance à un peuple autochtone. Selon les données du dernier recensement de Statistique Canada<sup>2</sup>, Montréal comptait une population autochtone de 7 600 personnes en 2006 et de ce nombre, 4 285 étaient membres d'une Première Nation. Viennent ensuite Gatineau, avec 3 240 membres d'une Première Nation, Québec, avec 1 725, Saguenay, avec 880, Sept-îles, avec 670 Trois-Rivières et Val-d'or avec respectivement 585 et 515 (Statistique Canada, 2006).

Pour bien cerner le phénomène de l'itinérance, il faut connaître l'environnement social, économique, politique et culturel au sein duquel le problème se développe ainsi que la condition sociale et économique des personnes itinérantes elles-mêmes. Il en va de même pour les Premières Nations qui vivent dans des environnements spécifiques des réalités qui leur sont propres.

### *1.1 Les conditions sociales et économiques*

Le Canada et le Québec sont considérés comme des nations affichant d'excellentes conditions de vie parmi les pays les plus industrialisés. Les services sociaux et de santé, l'éducation, les programmes de soutien au logement, un régime de protection sociale sont autant de mesures prises par les gouvernements pour appuyer les citoyens dans leur développement. Les Premières Nations vivent une toute autre réalité. Alors que le Canada se classe au 8<sup>ème</sup> rang en ce qui concerne l'indice de développement humain de l'ONU, les Premières Nations du Canada se classent au 78<sup>ème</sup> rang (2003). Certaines communautés des Premières Nations vivent dans des conditions qui s'apparentent à celles des pays du tiers-monde : logements insalubres et surpeuplés, problèmes d'eau, écoles désuètes, sous-emploi, etc.

Le Conseil canadien de développement social révélait dans un rapport en 2000 que 55,6 % des Autochtones du Canada vivant à l'extérieur d'une réserve vivaient sous le seuil de la pauvreté. À Montréal, plus de 50 % des Autochtones vivent sous le seuil de la pauvreté (CCDS, 2008, pp.15-16). Bien que l'on ne connaisse pas le taux de personnes à vivre sous le seuil du faible revenu dans les communautés des Premières Nations du Québec – aucune étude en ce sens n'a été réalisée – on sait

---

<sup>2</sup> En ce qui concerne les données sur la population des Premières Nations tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des communautés, on se doit d'être prudent. Premièrement, le recensement de Statistique Canada ne couvre pas l'ensemble des territoires des Premières Nations et même dans les communautés où l'organisme a accès, ce ne sont pas tous les membres qui acceptent de se prêter à l'exercice. Pour ce qui est du registre des Affaires indiennes, il y a certains problèmes, par exemple, au moment des naissances et décès, qui font en sorte que les données du registre peuvent être incomplètes. Pour ce qui est du milieu urbain, certains auteurs et intervenants soulignent que la population autochtone hors-réserve est sous-estimée. Voir Gauvin, Pierre R. et al. Evaluation and Adjustment of Demographic Data for Registered Indians in Canada, 1973 to 1996. Statistique Canada-AINC, Ottawa. Consulté en ligne à : [www.stat.fi/isi99/proceedings/arkisto/varasto/verm0185.pdf](http://www.stat.fi/isi99/proceedings/arkisto/varasto/verm0185.pdf) Et Brassard, Renée et Jaccoud, Mylène. La marginalisation des femmes autochtones à Montréal. In Newhouse, David et Peters, Evelyn (dir.). Des gens d'ici : Les Autochtones en milieu urbain. Gouvernement du Canada, Ottawa, 2003, p. 143.



toutefois que la pauvreté y est très importante et à certains endroits, on doit même parler de pauvreté endémique. En effet, le taux de dépendance à l'aide sociale, le taux de chômage ainsi que le revenu moyen de la population autochtone du Québec démontrent que les conditions sociales et économiques des Premières Nations sont de loin inférieures au reste de la population québécoise. Par exemple, certaines communautés ont des taux de dépendance à l'aide sociale de près de 50 % (AINC, 2008). Or, nous savons très bien que les revenus tirés de l'aide sociale ne permettent pas de vivre au-dessus du seuil de la pauvreté.

Le phénomène de la pauvreté chez les Autochtones, à l'instar des communautés allochtones, touche plus particulièrement les femmes. À cet égard, la situation des mères monoparentales est inquiétante<sup>3</sup>. Selon les données de Statistique Canada, le revenu moyen chez les femmes autochtones était de 13 300 \$ alors que celui des femmes non autochtones était de 19 350 \$ (Khosla, p.2).

Tableau 1 :

Revenus et aide sociale des peuples autochtones du Québec

	Population autochtone du Québec	Population québécoise
Revenu d'emploi (moyenne)	21 231 \$	29 385 \$
Revenu total (moyenne)	22 332 \$	33 117 \$
Dépendance à l'aide sociale	28 %	7,4 %
Taux de Chômage	20 %	6,9 %

Source : CSSSPNQL, *Enquête régionale longitudinale sur la santé des Premières Nations du Québec et du Labrador*, 2006; Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue, *Portrait de la pauvreté et des inégalités*, Janvier 2007.

### 1.2 Insécurité alimentaire

Les Autochtones du Canada ont un taux d'insécurité alimentaire 4 fois supérieur à celui de la population canadienne – 33 % pour la population autochtone contre 8,8 % pour la population allochtone (Santé Canada, 2007, p.20). Un enfant qui a faim risque de souffrir de problèmes de concentration à l'école, ce qui nuit grandement à son développement social et diminue ses chances de briser le cycle intergénérationnel de la pauvreté. La plupart des intervenants communautaires soulignent que le problème de la faim est bel et bien présent dans les communautés des Premières Nations du Québec et peu de communautés disposent des mesures connues, telles que les banques alimentaires et les cuisines collectives pour s'attaquer à cette problématique.

<sup>3</sup> En 1996, 33 % des femmes autochtones au Canada étaient des mères monoparentales.



### 1.3 La crise du logement chez les Premières Nations

Les Premières Nations du Québec connaissent actuellement une grave crise du logement. Ce problème, que l'on retrouve dans la plupart des communautés autochtones du Canada, est de nature structurelle, puisque le programme de financement du logement dans les communautés des Premières Nations n'est pas adapté au contexte démographique. En d'autres termes, les programmes du gouvernement fédéral ne permettent pas de répondre aux besoins engendrés par la forte croissance démographique des Premières Nations.

Tableau 2 :

Profil du parc de logement des Premières Nations du Québec

Nombre total de maisons	12 500
Nombre de maisons surpeuplées sur le nombre total	4 200
Nombre de maisons avec besoins <sup>4</sup> sur le nombre total	6 700

Source : APNQL

Les peuples autochtones vivent actuellement une importante croissance démographique et figurent parmi les trois groupes qui sont actuellement en plein essor au Canada (SCHL, 2007, p.24). La population des Premières Nations croît presque deux fois plus rapidement que le reste de la population canadienne – 1,9 % pour les Premières Nations contre 1 % pour la population allochtone (Gouvernement du Canada, 2008, p.22).

La jeunesse de la population – 52 % de la population indienne inscrite était âgée de moins de 25 ans, comparativement à 33 % de la population canadienne – démontre l'urgence d'agir puisque les besoins en logements vont continuer de croître de façon importante alors que ces jeunes seront amenés à quitter la maison familiale. Entre 2001 et 2026, la population des Premières Nations au Canada va croître de 45 %<sup>5</sup>. Les populations dans les réserves et en milieu urbain devraient croître respectivement de 64 % et 33 % au cours de cette période. De 65 000 en 2001, la population des Premières Nations du Québec devrait atteindre 93 000 personnes en 2026 (Gouvernement du Canada, 2008, pp.21-22). Au cours des dix prochaines années, l'APNQL prévoit qu'il faudra 10 000 maisons de plus pour subvenir aux besoins engendrés par cette croissance démographique.

De l'aveu même du ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada, seulement 56,9 % des maisons dans les communautés des Premières Nations du Canada étaient considérées adéquates en 1999-2000 (In Santé Canada, 2003, p.69). Une étude émanant d'une autre agence fédérale révélait que plus de 22 % des ménages autochtones dénombrés dans les réserves occupaient des habitations de qualité

<sup>4</sup> Ayant des besoins de rénovation et/ou de décontamination.

<sup>5</sup> Il s'agit d'un scénario de croissance modérée.



insuffisante en 2001 (SCHL, 2006, p.53). De l'ensemble des ménages vivant dans un logement appartenant à une bande, 12,6 % vivaient dans un logement ne répondant pas aux normes relatives à la qualité et à la taille (SCHL, 2006), et par qualité on entend un logement qui ne nécessite pas de réparations importantes, qui comprend un nombre suffisant de chambres et dont le coût est abordable, c'est-à-dire que la famille ne doit pas dépenser plus du tiers du revenu du ménage avant impôt pour se loger. Le revenu moyen de ces ménages était de 21 238 \$ (Ibid).

Parmi les obstacles à l'accès à un logement convenable, il y a la pauvreté des ménages, mais également le sous financement du programme de logement et la forte croissance démographique. Celle-ci aura pour effet de contribuer davantage au surpeuplement des ménages. « *Or, le surpeuplement a pour effet non seulement de réduire la durée de vie du logement, mais aussi d'aggraver les problèmes sociaux tels que les mauvaises conditions d'hygiène, les tensions familiales et la violence* » (AINC In CSSSPNQL, 2008, p.14) Pour ce qui est de la durée de vie des logements et leur salubrité, la CASSPNQL, dans son enquête sur la santé de 2002, souligne que 54,8 % des adultes dans les communautés des Premières Nations du Québec ont indiqué que leurs logements avaient des besoins impératifs d'entretien et de réparations et que 35,8 % vivaient dans des logements contaminés par les moisissures (CASSPNQL, 2008, p.14).

La *Loi sur les Indiens* fait en sorte qu'un individu peut difficilement devenir propriétaire de son logement sur le territoire d'une Première Nation. Cette situation, combinée au fait que les biens sont insaisissables sur une réserve, rend très difficile l'accès aux prêts hypothécaires et aux fonds destinés à la construction de logements. En plus de créer un phénomène de surpeuplement, la pénurie de logement sur les réserves - qui est due à la forte croissance démographique - entraîne la création de listes d'attente. Près de 90 % des communautés des Premières Nations du Québec ont une liste d'attente pour leur programme de logement. Un délai de 4 à 6 ans est nécessaire dans près du tiers des communautés (36,7 %) et dans près du quart (21,4 %), le délai d'attente dépasse les sept ans (Ibid, pp.14-16).

#### **1.4 Les conséquences du surpeuplement**

Le surpeuplement des maisons et logements dans les communautés a d'importantes conséquences au niveau social. Dans certaines communautés, deux voire trois familles vivent entassées dans une maison unifamiliale (Sondage, 2008) La promiscuité engendrée par le surpeuplement alimente et conditionne une série de problèmes sociaux qui compromettent le développement social des individus dans les communautés. Le problème est particulièrement important pour les enfants et les jeunes. La promiscuité nuit au développement des jeunes et des enfants et amenuise donc leurs chances de réussir à l'école. Comment un jeune peut-il se concentrer sur ses travaux scolaires alors qu'il ne dispose pas d'un endroit calme et serein pour étudier? Poser la question c'est y répondre.

Cette promiscuité est propice à l'éclosion de la violence et alimente les problèmes sociaux tels que la toxicomanie. Certes, les chances qu'un individu développe des problèmes sociaux et psychologiques sont nettement plus élevées dans un milieu de



vie où ces problématiques sont déjà bien ancrées. Et lorsque la soupape éclate, ce sont souvent les mères de famille et leurs enfants qui écopent du stress et de l'anxiété causées par ces conditions de vie difficiles. Il ne faut donc pas se surprendre du taux de placement élevé d'enfants et de jeunes issus d'une Première Nation au Québec. Le problème est d'autant plus grave que le surpeuplement des maisons empêche, à toutes fins pratiques, l'adoption au sein des communautés. Les jeunes sont donc envoyés dans des familles québécoises. Il en résulte un déracinement culturel qui contribue à la perte de l'identité et des traditions des Premières Nations.

Dans un tel contexte, il n'est pas surprenant que certains jeunes et mères de famille quittent la communauté pour la ville. D'autres vont préférer errer dans la communauté ou trouver refuge chez des proches pour un temps. Dans certains cas, les personnes qui commettent des gestes indésirables sont expulsées des maisons. Ils se retrouvent alors à la rue. Il ne faut donc pas se surprendre de voir des personnes errer dans certaines communautés du printemps à l'automne. D'autres personnes seront carrément expulsées des communautés. Nombre d'entre elles se retrouveront alors à Montréal, Québec, Val-d'Or, Saguenay, Gatineau, etc. Compte tenu de leur situation sociale et économique, les chances de voir ces personnes atterrir dans la rue sont d'autant plus grandes (Sondage, 2008).

### *1.5 La crise du logement hors-réserve*

Si les besoins en logements sont criants à l'intérieur des communautés, ils le sont tout autant à l'extérieur, puisque bon nombre d'Autochtones vivant en milieu urbain vivent sous le seuil de la pauvreté. En plus d'être confrontés à de difficiles conditions de vie, les Autochtones vivant en milieu urbain font face au racisme, à la discrimination et à l'intolérance de nombreux citoyens de descendance européenne. La réalité est que bon nombre d'Autochtones vivant en ville ont de la difficulté à se trouver logement et emploi, simplement parce qu'ils ne sont pas « blancs ». Cette discrimination peut notamment conduire des gens à devoir se réfugier chez des proches lorsqu'ils le peuvent. Toutefois, devant de tels obstacles, certains vont préférer retourner dans leur communauté alors que d'autres seront poussés vers la marginalité : itinérance, délinquance, criminalité, etc.

La pauvreté des Autochtones en milieu urbain s'explique par un grand nombre de facteurs tels que la composition démographique de la population urbaine, la sous-scolarisation, le taux de chômage et un revenu qui, en moyenne, est inférieur au reste de la population (CCDS, 2008, p.16). Un autre facteur contribue également à la pauvreté des Autochtones, soit l'accès difficile à des logements abordables et de qualité.



Tableau 3 :  
Conditions de logement des ménages autochtones hors-réserve, Québec, 2001

	Nombre total de ménages autochtones	Pourcentage de l'ensemble des ménages éprouvant des besoins impérieux de logement selon les normes de la SCHL	Revenu moyen (\$)	% de ménages ayant un logement inabordable compte tenu de leur revenu
Province de Québec	23 410	19 %	16 913 \$	14,2 %
Ville de Québec	1 890	18,8 %	12 361 \$	16,1 %
Montréal	6 615	19 %	13 072 \$	17,6 %
Gatineau	2 535	14,6 %	13 521 \$	12,4 %

Source : SCHL, 2006

La grande mobilité des peuples autochtones aide à mieux comprendre le phénomène de pauvreté. Cette mobilité se fait sur plusieurs axes : entre les villes et les régions rurales et à l'intérieur des villes. Le contexte géographique et les conditions de vie dans les communautés ne font qu'accroître la complexité de ce phénomène. L'hypermobilité<sup>6</sup> des Autochtones est directement liée à la pauvreté, à l'exclusion sociale et à la rupture scolaire, amoureuse et familiale (CCDS, 2008 et Brassard et Jaccoud, 2003). La « promesse » d'une meilleure vie en ville se matérialise pour un nombre restreint d'individus et de familles de descendance autochtone. Pour la majorité, ils quittent un milieu de vie difficile pour un autre.

Pour un grand nombre d'Autochtones, la vie en ville, c'est vivre dans un taudis; pour d'autres c'est « squatter » chez des proches en attendant de trouver un logement décent et abordable. Ces situations entraînent un problème de surpeuplement, des déplacements fréquents et, pour certains, de l'itinérance. Celle-ci pousse certains individus à retourner dans les réserves, où ils risquent également d'avoir des problèmes de logement (CCDS, 2008, pp.16-17). En ce qui concerne l'accès à un logement, les Premières Nations, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des communautés, semblent être coincées dans un cercle vicieux. Plusieurs doivent retourner vivre en communauté faute d'avoir trouvé une vie meilleure en ville. Paradoxalement, c'est l'une des raisons qui les avait poussés à quitter leur communauté.

Une étude réalisée par La Prairie (1992) illustre le lien entre la pauvreté, l'itinérance et la criminalité chez les Autochtones qui vivent en milieu urbain. Une large majorité des Autochtones qui vivent en ville ne seraient que de passage, sans

<sup>6</sup> Bien que ce phénomène soit présent au Québec, il est d'une toute autre ampleur dans l'Ouest canadien, où on retrouve davantage de membres des Premières Nations à vivre en milieu urbain.



abri, sans emploi, célibataires et fréquemment en contact avec la justice pénale. Près de 60 % des Autochtones vivant à Montréal ont déjà séjourné dans un établissement correctionnel (in Beauséjour et al, 2006, p.19). Malgré la grande capacité de résilience dont font preuve les Autochtones, la vie dans un milieu difficile sur le plan social et économique entraîne une série de problèmes sociaux et de santé (Ibid, p.21).

Selon Brassard et Jaccoud, les processus de marginalisation des premiers peuples se sont « amorcés tôt dans l'enfance et s'imbriquent au contexte macrosocial marqué par les conséquences de la colonisation des Premières Nations au Canada et au Québec ». Selon elles, le phénomène de migration vers les milieux urbains est précédé par la marginalisation des Premières Nations. L'urbanisation, la forte croissance démographique et la précarité des conditions de vie forment certainement les principales tendances des conditions socioéconomiques et démographiques des Premières Nations au Canada. Le mouvement migratoire des Autochtones vers les centres urbains a pris de l'essor à compter des années soixante au Canada alors que ce phénomène s'est développé plus tardivement au Québec. D'après le recensement de 2001, plus de 11 000 Autochtones résideraient à Montréal, mais selon plusieurs intervenants, il s'agit là d'une grave sous-évaluation, (Brassard et Jaccoud, 2003, p. 143).

Tableau 4 :

Logements sociaux, par région, pour les Autochtones hors-réserve

Région administrative	Nombre de logements
Bas St-Laurent	40
Saguenay-Lac-St-Jean	300
Capitale nationale	156
Mauricie	100
Montréal	52
Outaouais	532
Abitibi-Témiscamingue	322
Côte-Nord	297
Nord-du-Québec	30
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	58
Lanaudière	24
Laurentides	95
Montérégie	24
Total	1 926

Source : Société d'habitation du Québec



Compte tenu de la situation sociale et économique des Autochtones en milieu urbain, du racisme et des pratiques discriminatoires de certains propriétaires et promoteurs immobiliers, il serait nécessaire d'accroître l'offre de logements sociaux pour les Premières Nations. Par exemple, Montréal ne dispose que de 52 logements sociaux pour une population autochtone de 7 600 individus, ce qui est nettement insuffisant.

### ***1.6 Les causes de la pauvreté et de la crise du logement chez les Premières Nations***

La première cause de la pauvreté des premiers peuples est sans contredit l'héritage de la colonisation et la mise en œuvre de la *Loi sur les Indiens* qui ont, à toutes fins pratiques, empêché le développement économique de leurs communautés et contribué à l'instauration d'un régime basé sur la dépendance. L'absence de terres et de ressources gérées par les Premières Nations est un obstacle majeur à l'autonomie économique. Voici les conclusions d'un chef devant le Comité sénatorial permanent sur les peuples autochtones :

« Les réserves indiennes ne sont pas un facteur de production économique. Elles sont plutôt le facteur primordial du sous-développement des Premières Nations du Canada, puisque l'éventail des transactions économiques mettant en jeu les terres des réserves que la Loi sur les Indiens autorise est très restreint, ce qui a réduit pratiquement à néant la valeur économique des terres des Premières Nations » (In Gouvernement du Canada, 2007, p.33).

### ***1.7 Le sous-financement des gouvernements des Premières Nations***

Dans son œuvre magistrale, « *Enough to keep them alive : Indian Welfare in Canada* », le professeur Hugh Shewell de l'Université York démontre que les politiques d'aide sociale du gouvernement fédéral envers les Autochtones ont été conçues avec un objectif bien précis : l'assimilation des peuples autochtones du Canada. Dès la création des Affaires indiennes au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, la stratégie du gouvernement consistait à offrir le strict minimum de services sur les réserves. Celles-ci étaient censées être de simples lieux de transit, des lieux de passage entre la vie « traditionnelle » et la vie « moderne » dans les villes ou dans les agglomérations rurales. En offrant le strict minimum au sein des communautés – en obligeant les gens à survivre dans la dépendance plutôt que vivre de façon autonome et indépendante – le gouvernement fédéral avait l'intime conviction que les gens finiraient par abandonner leurs coutumes et traditions pour adopter le mode de vie des citoyens de descendance européenne (Shewell, 2004). L'histoire nous a démontré tous les torts causés par ces politiques.

En fait, le gouvernement s'est inspiré du régime britannique pour développer ses programmes et politiques destinés aux Premières Nations du Canada. L'Elizabethan Poor Law (1834) – qui a légalisé et institutionnalisé la charité en Grande-Bretagne – devait assurer un « revenu » inférieur au travail rémunéré, même à son taux le plus bas.



« While welfare policy has sustained the weak, it has done little to make them strong – and many aboriginal leaders and elders in Canada will say that this is their major objection to welfare. Indeed, many elders will go even further, saying that welfare policy has sustained Indian people in poverty, and weakened their spirit by encouraging dependence rather than self reliance – and self reliance was a trait that virtually defined both the individual members of traditional Indian economies and the communal groups and families in which they lived » (Thatcher in Sider, p.33).

Depuis la création des Affaires indiennes et la mise sous tutelle des Premières Nations, le sous-financement est l'une de caractéristiques principales de la relation entre les gouvernements des Premières Nations et le gouvernement fédéral. Aujourd'hui encore, les gouvernements des Premières Nations sont défavorisés en ce qui concerne leurs capacités à offrir des services de qualité à leurs membres. Ceux-ci sont prêts à s'occuper des problèmes auxquels ils font face. Toutefois, ils doivent en avoir les moyens. Une étude réalisée par l'Assemblée des Premières Nations démontre que la « réforme » de 1996 a été dévastatrice pour les Premières Nations.

Par exemple, les dépenses par habitant des Premières Nations équivalent à la moitié de celles accordées aux Canadiens (entre 7 000 \$-8 000 \$ contre 15 000 \$-16 000 \$) (Assemblée des Premières Nations, 2006). Selon la vérificatrice générale du Canada, le financement du ministère des Affaires indiennes (AINC) a augmenté de seulement 1,6 % entre 1999 et 2004 (en faisant abstraction de l'inflation), tandis que la population indienne inscrite a crû de 11,2 %. Comparativement, les Transferts canadiens en matière de santé et services sociaux (TCSPS) ont augmenté en moyenne de 6,6 % pour la même période (Assemblée des Premières Nations).

On constate une énorme différence entre les augmentations accordées aux provinces dans le cadre des TCSPS et l'augmentation accordées aux gouvernements des Premières Nations. En 1996-1997, le gouvernement fédéral a décidé de limiter à 2 % (services de base d'AINC) l'augmentation du budget national consacré aux services essentiels des Premières Nations et à 3 % (Santé Canada) l'augmentation du budget consacré à la santé qui fournit les soins infirmiers, le transport médical, les médicaments et autres services de santé essentiels.

Le « pouvoir » financier des gouvernements des Premières Nations diminue donc de façon importante depuis 1996 au fur et à mesure que l'inflation et la démographie augmentent. Or, les Premières Nations enregistrent une croissance démographique nettement supérieure au reste de la population, comme nous l'avons vu précédemment.



## ***2.0 L'itinérance chez les Premières Nations du Québec : Un phénomène, deux dimensions***

---

Le phénomène de l'itinérance en milieu autochtone est très peu documenté au Québec. Afin d'en connaître davantage, nous avons sollicité l'expertise des intervenants et des organisations qui travaillent avec les Premières Nations, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des communautés. L'objectif de cette consultation était d'obtenir un portrait qualitatif de l'itinérance chez les Premières Nations du Québec.

### ***2.1 Méthodologie***

Une revue de littérature a été réalisée dans un premier temps. Des travaux émanant des organisations des Premières Nations, des agences gouvernementales, d'organisations non gouvernementales et de chercheurs universitaires ont été consultés. Ensuite, nous avons effectué un sondage auprès des directeurs des services sociaux et de la santé qui œuvrent dans les communautés. Ces derniers ont pris soin de consulter leur personnel. De plus, nous avons consulté les intervenants communautaires qui travaillent pour des organisations autochtones qui œuvrent en milieu urbain.

### ***2.2 Échantillon pour la consultation***

Toutes les Premières Nations du Québec ont été sollicitées à l'exception des Cris de la Baie-James. Un questionnaire/sondage a été envoyé dans 31 communautés regroupées au sein de neuf Premières Nations. Sur ces 31 communautés, 28 ont répondu au sondage que nous avons effectué en vue des travaux de la Commission des affaires sociales sur le phénomène de l'itinérance au Québec. Les questions portaient sur la présence ou non d'itinérants dans les communautés, sur l'ampleur du phénomène, sur le profil des personnes itinérantes, sur les particularités et les causes de l'itinérance ainsi que sur l'existence ou non de services offerts par la communauté pour résoudre le problème.

Pour ce qui est des organisations autochtones à œuvrer auprès des Premières Nations en milieu urbain, nous avons contacté sept centres d'amitié autochtones. De ce nombre, cinq ont répondu à notre enquête. De plus, le Foyer pour femmes autochtones de Montréal ainsi que Projet autochtone du Québec, qui œuvre auprès des itinérants de descendance autochtone à Montréal, ont répondu à nos questions. Même si l'enquête ne nous permet pas de dresser un portrait statistique du phénomène de l'itinérance en milieu autochtone, elle a le mérite de soulever l'existence ou non de ce phénomène dans les communautés; de voir quelles en sont les causes; de recueillir des témoignages d'intervenants et donc, des besoins de cette population, autant à l'intérieur qu'à l'extérieur des communautés.

L'itinérance est un phénomène qui soulève bien des questions et pour lequel nous n'avons pas toutes les réponses. Selon l'Institut canadien d'information sur la santé, la situation des personnes itinérantes au Canada est préoccupante et mal connue. Il en est de même pour les itinérants de descendance autochtone. Certes, il n'est pas évident d'effectuer des recherches auprès de personnes sans domicile fixe et qui,



pour certains, ne sollicitent pas de services gouvernementaux, paragouvernementaux et communautaires. Beaucoup d'itinérants passent ainsi entre les « mailles du filet ». Le manque de données, sur le plan statistique, ne doit cependant pas être prétexte à l'inaction. Une analyse transversale de la documentation disponible nous permet toutefois de bien cerner le problème et d'en comprendre les principaux aspects et enjeux. La méthode qualitative nous permet également de recueillir les témoignages des personnes qui œuvrent auprès de cette clientèle, ce qui nous aide à connaître l'ampleur et les causes du problème. Vous trouverez les conclusions de cette consultation au point 3.

### ***2.3 Revue de littérature : définition de l'itinérance***

Vous trouverez dans la section qui suit les informations tirées de la revue de littérature.

Selon le cadre de référence du MSSS, la personne en situation d'itinérance *n'a pas d'adresse fixe, de logement stable, sécuritaire et salubre, à très faible revenu, avec une accessibilité discriminatoire à son égard de la part des services, avec des problèmes de santé physique, de santé mentale, de toxicomanie, de violence familiale ou de désorganisation sociale et dépourvue de groupe d'appartenance stable* (Gouvernement du Québec, 2008, p.3). Trois types d'itinérance distinguent le phénomène : l'itinérance situationnelle, l'itinérance cyclique et l'itinérance chronique (Ibid, p.3). Parmi les facteurs explicatifs, on note les facteurs structurels, individuels et ceux de nature non institutionnelle. Ces facteurs sont associés à différentes problématiques telles que la santé physique et mentale, la dépendance aux drogues et à l'alcool ainsi que les problèmes liés à la judiciarisation des personnes (Ibid, pp. 7-8).

Bien que certains éléments de cette définition puissent s'appliquer au phénomène de l'itinérance en milieu autochtone, il y a toutefois des différences importantes qui méritent d'être soulevées.

Premièrement, une distinction s'impose en ce qui concerne l'itinérance chez les Premières Nations. D'une part, l'itinérance au sein des communautés n'a pas le même « visage » que celle des Autochtones vivant dans l'une des villes du Québec. D'autre part, le phénomène à l'intérieur des communautés n'a pas la même ampleur que dans les villes, plus particulièrement à Montréal, où l'on retrouve sans l'ombre d'un doute la majorité des itinérants d'origine autochtone.

À la suite d'une consultation auprès des personnes itinérantes, le Centre d'amitié autochtone de Montréal en vient à la conclusion que le terme « itinérant », en milieu autochtone, ne peut se restreindre aux personnes qui vivent dans la rue (Ship, 2001, p.16). D'autres études concluent qu'il est nécessaire de comprendre l'histoire du colonialisme au Canada afin de donner un « visage » à l'itinérance chez les Autochtones. Dans son étude réalisée dans la ville de Sioux Lookout, Deb Sider, souligne que l'itinérance, chez les Premières Nations, est directement liée aux conséquences sociales et psychologiques des pensionnats autochtones, tels que la perte du sens de la vie, la perte de repères socioculturels, la perte de la langue et le



vide identitaire créé par les tentatives répétées d'assimiler les Premières Nations en tuant « l'Indien dans l'enfant ». Parmi les causes de l'itinérance – dont certaines sont étroitement liées aux conséquences du développement des écoles résidentielles – elle souligne le manque de logement abordable, la pauvreté, des problèmes de santé mentale et physique, les dépendances, la violence familiale, le phénomène migratoire, la marginalisation d'un membre par sa communauté et certaines lacunes dans les services de santé assurés par Santé Canada<sup>7</sup>.

### ***2.3.1 L'itinérance chez les Autochtones : un profil du problème et des services offerts aux membres des Premières Nations***

Les jeunes représentent une portion de plus en plus importante de la population itinérante et les jeunes autochtones sont surreprésentés au sein de ce groupe. Des études démontrent que les jeunes autochtones sont surreprésentés chez les sans-abri dans la plupart des grandes villes du Canada (Conseil national du bien-être social, 2007, p.84). Dans le Nord et dans les régions rurales, le problème est souvent caché par le phénomène du surpeuplement et des « squatteurs de divan » (Ibid, p.84). La Commission royale sur les peuples autochtones a conclu que les jeunes itinérants autochtones ont un profil différent : « *le contexte culturel, l'histoire, les conditions structurelles et l'expérience vécue dans la rue étaient différents des autres jeunes de la rue. Nombre d'entre eux ont connu le racisme, en plus d'autres stigmatisations associées à tous les marginaux de la rue* » (In Ibid, pp.84-85).

Avec environ 3 % de la population canadienne, les peuples autochtones représentent 10 % de la population itinérante du Canada (Sider, 2003, p.8). Selon la SCHL, les Autochtones vivant à l'extérieur des communautés sont non seulement plus susceptibles de se retrouver sans abri, mais ils sont également, toutes proportions gardées, presque deux fois plus nombreux (24 % en 2001) à éprouver des besoins impératifs (qualité et accessibilité) en matière de logement. Les conditions de logement pour les Autochtones hors-réserve sont de loin inférieures à celles d'autres Canadiens (SCHL, 2006, p.53), et la situation ne risque pas de changer de sitôt, puisque le gouvernement fédéral a sabré dans son programme de logement social en 1993<sup>8</sup>. Les organismes autochtones voués au développement du logement social à l'extérieur des réserves ressentent encore les effets de ces coupures drastiques.

---

<sup>7</sup> Le transport médical n'est pas assuré par Santé Canada pour une personne qui manque un rendez-vous et/ou qui ne complète pas son traitement. Ainsi, certaines personnes vont demeurer en ville, faute d'avoir les moyens pour retourner dans leurs communautés.

<sup>8</sup> De 1970 à 1993, le gouvernement fédéral a investi dans le logement social et coopératif pour les Autochtones vivant à l'extérieur des réserves par le biais du Programme de logement pour Autochtones en milieu urbain de la SCHL. Ce programme avait contribué à améliorer les conditions de vie des Autochtones vivant en milieu urbain. Malgré cela, le gouvernement fédéral a cessé de financer la construction de logements sociaux entre 1993 et 2001. Le phénomène de l'itinérance a alors pris de l'ampleur et les conditions de vie dans les quartiers occupés majoritairement par les Autochtones se sont détériorées. Le gouvernement fédéral dû alors agir. Au lieu de réinvestir dans la construction de logements sociaux et abordables, le gouvernement mit sur pied un programme – administré par Ressources humaines et développement social Canada – destiné à la lutte contre l'itinérance. De 2001 à 2006, une nouvelle initiative pour favoriser la construction de logements abordables fut développée par la SCHL en partenariat avec les provinces, mais celle-ci donna peu de résultats. Depuis, aucune initiative pour promouvoir le logement social et coopératif n'a été développée par le gouvernement fédéral (Walker, 2008, pp.6-7).



**Tableau 5 :**  
**L'itinérance autochtone dans les grandes villes canadiennes**

Villes	% de la pop. urbaine autochtone	% de la population itinérante de descendance autochtone
Ottawa	1 %	17 %
Calgary	2 %	17 %
Vancouver	2 %	30 %
Edmonton	4 %	37 %

Source : In Conseil national du bien-être social du Canada, 2007, p.85

Selon le Conseil des Montréalaises, les femmes autochtones comptent pour la moitié (50 %) de la population autochtone vivant une situation d'itinérance à Montréal. Il faut savoir qu'un nombre non négligeable de femmes quittent leurs communautés – certaines étant accompagnées de leurs enfants – soit pour améliorer leurs conditions de vie; fuir un conjoint violent; pour y compléter des études ou pour y travailler. Compte tenu du manque de logements abordables destinés aux Autochtones hors réserve, du racisme et de la discrimination, certaines femmes se retrouvent « dans la rue ». Avec moins de 1% de la population totale de Montréal, les gouvernements voient la population autochtone de la ville comme marginale et, par conséquent, investissent très peu dans des ressources qui lui serait spécifiquement destinée. La ville de Montréal ne dispose donc que de quelques ressources destinées aux peuples autochtones : le CAAM, le Projet Autochtone du Québec et le Foyer pour femmes autochtones de Montréal. Or, ces organismes avouent être incapables de venir en aide à tout le monde, faute de moyens. Par exemple, le Foyer pour femmes autochtones ne dispose que de 15 lits, ce qui est nettement inférieur à la demande. Comparativement à Montréal, la ville de Toronto dispose de 44 organismes sur son territoire dont le mandat est d'offrir des services propres aux membres d'une nation autochtone. Or, les deux villes ont une proportion équivalente d'Autochtones dans leurs populations totales (NFCM, 2002, p. 8).

**Tableau 6 :**  
**Services aux Autochtones du Québec en milieu urbain**

Organisme	Territoire	Domaine d'activité
Centre indien cri de Chibougamau	Chibougamau	Services divers aux autochtones
Centre d'amitié autochtone de Val-D'or	Val-D'or	Services divers aux autochtones
Centre d'amitié autochtone de Senneterre	Senneterre	Services divers aux autochtones
Centre d'amitié autochtone de Lanaudière	Joliette	Services divers aux autochtones



Organisme	Territoire	Domaine d'activité
Centre d'amitié autochtone de Montréal	Montréal	Services divers aux autochtones
Centre d'amitié autochtone de Québec	Québec	Services divers aux autochtones
Centre d'amitié autochtone de Sept-îles	Sept-îles	Services divers aux autochtones
Centre d'amitié autochtone de La Tuque	La Tuque	Services divers aux autochtones
Corporation Waskahegan	Province de Québec	Corporation d'habitation
Foyer pour femmes autochtones de Montréal	Montréal	Refuge pour femmes victimes de violence
Projet Autochtone du Québec	Montréal	Refuge pour sans-abri
Femmes Autochtones du Québec	Province de Québec	Promotion et défense des droits des femmes autochtones
Services parajudiciaires autochtone du Québec	Province de Québec	Services et conseils juridiques

### 2.3.2 L'itinérance et la santé

Selon l'Institut canadien d'information sur la santé, les personnes itinérantes sont davantage susceptibles d'avoir des problèmes de santé mentale; ont une espérance de vie moindre; leurs hospitalisations sont plus fréquentes; et pensent davantage au suicide (ICIS, 2007). Or, ces problèmes de santé physique et mentale sont déjà omniprésents chez les Premières Nations, ce qui les rend encore plus vulnérables lorsqu'ils sont confrontés à l'itinérance.

La population autochtone est surreprésentée au sein de la population infectée par le VIH/Sida et la tuberculose. Le problème est notamment important chez les femmes. Or, les Autochtones font face à d'importantes lacunes en matière de services de santé. On sait par ailleurs que les conditions de vie comptent pour beaucoup dans l'explosion du taux de sida chez les femmes autochtones selon le Réseau canadien pour la santé des femmes « *Ces conditions socioéconomiques ont un lien direct avec les résultats positifs aux tests de dépistage du VIH constatés chez les femmes autochtones, car elles vont de pair avec des environnements de vie précaires et difficiles. Ainsi, les techniques de survie employées par les femmes autochtones impliquent souvent des comportements à risque tels que la migration vers les centres urbains, l'itinérance, la prostitution, l'utilisation de drogue injectables et la consommation abusive d'alcool.* » (Prentice, 2005). Il faut également reconnaître que les personnes qui contractent le VIH/sida se retrouvent marginalisées au sein de leurs propres communautés et qu'elles sont, en quelque sorte, obligées de quitter celles-ci pour la ville. Il en est de même pour les personnes incarcérées, mais dans une moindre mesure.



### 2.3.3 Troubles psychosociaux

Beaucoup de personnes dans les communautés ont des désordres psychosociaux qui sont trop souvent associés à un climat de violence, au désoeuvrement, à un conflit d'ordre identitaire ou encore à différentes formes de dépendance. Ces troubles psychologiques sont en quelque sorte l'héritage de l'ère des pensionnats indiens, où de nombreux autochtones ont subi divers sévices physiques et sexuels. Certaines personnes cherchent à fuir cette violence et pour elles, la migration en ville est souvent la seule solution. Une fois en ville, ces personnes peuvent être confrontées à de nouvelles difficultés. L'arrivée en ville constitue, pour certaines personnes, un choc social et culturel.

## 3. Rapport de consultations : les témoignages<sup>9</sup>

À la lumière des témoignages recueillis lors de notre enquête, il appert que le phénomène de l'itinérance chez les Premières Nations résulte de plusieurs facteurs. Celui-ci résulte autant des problèmes de santé que des conditions de vie précaires auxquelles les Premières Nations font face. Les principales causes de l'itinérance sont les problèmes de santé physique et mentale, la dépendance aux drogues et à l'alcool, la crise du logement, le racisme et la discrimination. Or, ces problèmes sont liés dans la mesure où ils s'alimentent l'un et l'autre. Par exemple, on sait que la plupart des toxicomanes ont des problèmes de santé mentale et de désoeuvrement. Il est donc difficile pour ces personnes de se trouver et de s'occuper d'un logement car elles n'ont pas nécessairement les capacités organisationnelles et la santé requises pour le faire. À cet égard, il semble évident que le phénomène de la désinstitutionnalisation au Québec ait poussé un certain nombre de gens à la rue avec d'importants problèmes de toxicomanie et de santé mentale. Cette situation prévaut autant pour les Autochtones que les Allochtones.

Même si le problème de l'itinérance chez les Premières Nations revêt deux dimensions, c'est-à-dire le problème au sein des communautés et en milieu urbain, il n'en demeure pas moins que celles-ci sont intimement liées à la crise du logement qui frappe la plupart des communautés du Québec. Et cette crise frappe non seulement les membres qui vivent sur une réserve, mais également ceux qui vivent en ville. Un intervenant qui œuvre en milieu urbain souligne avec justesse le problème auquel sont confrontés les Autochtones qui migrent en ville: « beaucoup de gens arrivent en ville parce qu'ils sont incapables de se trouver un logement dans la communauté. Arrivés en ville, ils sont confrontés au même problème » (Sondage, septembre 2008).

La ville n'est pas nécessairement un *eldorado* pour les personnes issues d'une nation autochtone : « c'est pas vrai que l'on peut arriver en ville avec une famille de cinq enfants et qu'il sera facile de se trouver un logement » (Sondage, septembre 2008). À cet égard, la plupart des intervenants qui travaillent en milieu urbain soulignent

---

<sup>9</sup> Afin de préserver la confidentialité des personnes interrogées et par respect pour les communautés et leurs membres, aucun nom ni aucune communauté en particulier ne seront divulgués ci-dessous.



l'importance de miser sur la sensibilisation pour résoudre ce problème. Les gens devraient s'assurer d'avoir accès à un logement et à un emploi avant de quitter la communauté.

Même si les Autochtones vivant à l'extérieur des réserves peuvent bénéficier du programme de logement social offert par la Corporation Waskahegen<sup>10</sup>, il s'avère que celle-ci doit gérer une importante liste d'attente et qu'en conséquence, elle ne peut suffire à la demande, comme le souligne un intervenant en milieu urbain : « *dans la ville où j'œuvre, il y a une liste d'attente de 3 ans pour les logements sociaux offerts par la Corporation Waskahegen* » (Sondage, 2008). Si l'offre de logements sociaux s'avère insuffisante, les Autochtones ne peuvent se tourner facilement vers le marché privé pour se loger, car de nombreux propriétaires pratiquent la discrimination à leur endroit. Un intervenant en milieu urbain souligne que « *la plupart de ses clients font face à un problème de logement : il y a non seulement la pénurie qui est au cœur du débat, mais également la discrimination de certains propriétaires qui refusent de louer leurs logements à des Autochtones puisqu'ils n'ont pas d'historique de crédit* » ou soi-disant « *parce qu'ils sont tous alcooliques* » (Sondage, 2008).

Il est difficile de dresser le profil des itinérants, puisqu'il y a très peu d'études qui ont été réalisées sur le terrain. Selon les informations des intervenants et de la Sûreté du Québec, la vaste majorité des sans-abri autochtones « *ont un problème de consommation, certains ont des troubles de santé mentale et d'autres ont recours à la prostitution pour survivre. Un sentiment de grégarité les anime, car ils ont tendance à se regrouper. Leur niveau d'éducation est faible, voire inexistant, et les femmes sont surreprésentées au sein de cette population* » (Sondage, 2008).

« J'estime que 5 % à 10 % de notre clientèle vit dans la rue. Ces gens viennent au centre pour recevoir des services de dépannage divers, pour profiter d'un abri et d'un bon café. Ils se caractérisent par un problème de consommation d'alcool et/ou de drogues. Cependant, le centre ne parvient pas à rejoindre tous les sans-abri, ce qui fait que nous n'ayons pas un portrait clair et exhaustif sur cette clientèle. La police nous a même informés qu'un ghetto s'était formé près des voies ferrées et que la clientèle autochtone est surreprésentée au sein de ce groupe. » (Sondage, 2008)

Pour ce qui est de l'ampleur du phénomène, la plupart des personnes interrogées s'entendent sur le fait que le phénomène est actuellement en pleine croissance au Québec. Selon elles, cette situation ne serait pas étrangère au problème de surpeuplement des logements dans les réserves, de la toxicomanie et du manque de logements en ville. De plus, les Autochtones sont confrontés aux difficultés liées à l'intégration au mode de vie urbain. Il en résulte pour certains un choc culturel qui peut avoir d'importantes conséquences sur le plan personnel. Ce problème est

---

<sup>10</sup> La Corporation Waskahegen a pour mission de construire des logements à prix modique pour les Autochtones qui vivent à l'extérieur des réserves. En partenariat avec la Société d'habitation du Québec, la Corporation Waskahegen offre à ses membres les programmes de logements sociaux Accès-Logis et Logements abordables.



d'autant plus important que bon nombre de citoyens issus d'une Première Nation vivent une crise identitaire. Le racisme et la discrimination dont ils sont la cible peuvent ainsi contribuer à les pousser dans la marginalité.

Même si le manque de logement sur réserve et en ville constituent des facteurs contribuant au phénomène, il ne s'agit pas là de la seule explication, car les troubles de santé mentale et les désordres sociaux et psychologiques ont une incidence certaine sur le phénomène. Le manque de ressources humaines et de suivi clinique pour les personnes ayant des problèmes de santé mentale liés à différentes causes, telles que les conséquences intergénérationnelles des écoles résidentielles, contribuent à alimenter le problème de l'itinérance.

Parmi les communautés qui ont participé à notre enquête, plusieurs ont déclaré que le phénomène de l'itinérance n'était pas présent dans leurs milieux. Toutefois, ils ont reconnu que la réalité pouvait être masquée par le problème de surpeuplement des logements qui, lui, touche la vaste majorité des communautés. L'itinérance est en quelque sorte cachée dans les communautés. Si elle se manifeste parfois ouvertement, celle-ci prend généralement fin en automne. Certaines personnes vont préférer aller vivre dans le bois pour un certain temps, alors que d'autres prendront la route des villes. Il semble que la solidarité à l'intérieur des communautés agisse comme un rempart contre l'itinérance, puisque les gens qui n'ont pas de domicile fixe dans les communautés sont, dans la plupart des cas, en mesure de se trouver une place pour dormir. Certains vont résider de façon permanente chez des membres de leur famille ou chez des amis, alors que d'autres ne sont que de passage.

Le profil des itinérants dans les communautés est sensiblement le même qu'à l'extérieur de celles-ci. Ils ont, en général, des problèmes de toxicomanie et de santé mentale. Si on retrouve beaucoup de femmes en situation d'itinérance dans les milieux urbains, principalement à Montréal, il semble que le phénomène touche davantage les jeunes hommes dans les communautés. Seule une étude plus poussée nous permettrait de valider ces informations.

Pour ce qui est des solutions, les personnes interrogées s'accordent pour dire qu'il y a des besoins criants au niveau du logement, car le surpeuplement affecte non seulement les membres des Premières Nations au sein des communautés, mais également ceux qui résident en ville. En général, les intervenants qui travaillent au sein et à l'extérieur des communautés soulignent le manque de ressources dont ils disposent pour résoudre le phénomène de l'itinérance et les problématiques qui y sont liées. Les personnes consultées misent sur une meilleure éducation, une plus grande offre de logements sociaux et abordables, sur la construction de refuges temporaires, sur des programmes d'employabilité et sur une offre accrue de ressources et services pour lutter contre la toxicomanie. Un meilleur encadrement des personnes ayant d'importants troubles de santé mentale est également nécessaire.



#### **4. D'hier à aujourd'hui : Recommandations**

---

##### **Hier : Recommandations de la Commission royale sur les peuples autochtones (1996)**

En 1996, la Commission royale sur les peuples autochtones (CRPA) faisait la lumière sur les conditions de vie des Premières Nations du Canada. En matière de logement, la CRPA faisait état des programmes de la SCHL et des améliorations consenties tout en considérant que d'énormes pas devaient être franchis pour que les conditions de logement chez les peuples autochtones soient comparables à celles des Allochtones. Si le portrait dressé était sombre, la Commission recommandait un plan pour redresser la situation, un plan qui devait permettre aux Premières Nations d'acquérir la pleine et entière autonomie politique, en plus de leur assurer ressources et responsabilités pour permettre leur plein développement social et économique. Plus de dix ans se sont écoulés depuis les travaux de la Commission et parmi la centaine de recommandations qui visaient un changement significatif, peu ont été mises de l'avant.

Même si le financement du programme de logement est de responsabilité fédérale, le gouvernement provincial peut jouer un rôle fondamental en ce qui a trait à l'amélioration des conditions de vie des Premières Nations, notamment pour les membres qui vivent en dehors des communautés. Ce qui suit a été tiré des recommandations faites par la CRPA (CRPA (vol. 5), 1996, pp.245-246) :

- Les gouvernements, tant fédéral que provincial, ont l'obligation de veiller à ce que les autochtones reçoivent des services convenables dans les domaines du logement, de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement;
- Les gouvernements ont la responsabilité de redonner aux autochtones une assise économique pour leur permette de répondre à leurs besoins;
- Les autochtones ont l'obligation de satisfaire leurs besoins en matière de logement en fonction de leurs capacités de payer;
- Les gouvernements doivent fournir aux autochtones tout supplément de ressources sans lequel ils ne peuvent satisfaire entièrement leurs besoins en matière de logement;
- Que le gouvernement du Canada fournisse, au cours des 10 prochaines années, les ressources qui permettront de doter les réserves de logements convenables et suffisamment nombreux, et qu'il incite les gouvernements des provinces et des territoires à atteindre le même objectif dans les collectivités rurales, dans les collectivités du Nord et dans les régions urbaines.

##### **Aujourd'hui : l'APNQL et la CSSSPNQL recommandent...**

Plus de dix ans se sont écoulés depuis la publication du rapport de la CRPA et peu de choses ont changé. Compte tenu du maintien du statu quo, la situation au niveau du logement a même continué à se dégrader et ne fera qu'empirer avec le temps et la forte croissance démographique que les Premières Nations du Québec connaissent. Cette inaction a cependant un coût qui, tôt ou tard, devra être assumé. Le rythme actuel de construction de logements neufs ne permet de répondre qu'à 15 % de la demande. Pour résoudre le problème, un investissement de 1,5 milliards est



nécessaire (APNQL, 2007, p11). Si on ne s'attaque pas à la cause structurelle de l'itinérance, qui provient en partie de la crise du logement, le phénomène de l'itinérance chez les Premières Nations du Québec risque de prendre de l'ampleur. À cet égard, on peut regarder ce qui se passe dans les grandes villes de l'Ouest canadien – Vancouver, Edmonton, Calgary, Régina, Saskatoon et Winnipeg – où l'itinérance autochtone est parfois endémique. Avec une population croissante, autant dans les communautés qu'en ville, il importe d'agir. Par exemple, le poids démographique des Autochtones ne cesse de croître dans certaines villes comme Val-d'Or et La Tuque. Il importe donc de développer un plan qui fera en sorte que ces gens ne se retrouveront pas dans une situation de pauvreté et d'exclusion sociale. Pour ce faire, la construction de logements sociaux et abordables est primordiale.

Voici les solutions identifiées pour résoudre la crise du logement chez les Premières Nations du Québec :

- Comblent le besoin actuel de 8 000 unités de logement, dont 3 500 unités de logement social dans les communautés, en construisant 10 000 unités de logement de qualité en dix ans;
- Comblent le besoin de logements en milieu urbain pour les membres des Premières Nations hors communauté, sous l'autorité des gouvernements locaux;
- Obtenir l'engagement du gouvernement du Canada de mettre en œuvre un programme de logements sociaux pour les communautés. À cet égard, nous sollicitons l'appui de la province.

En ce qui concerne le développement éventuel d'une politique et de mesures pour contrer l'itinérance, le gouvernement doit prendre en compte les intérêts et les besoins des Premières Nations, afin qu'elles puissent adapter lesdites mesures. À la suite des engagements pris par les trois gouvernements lors du premier Forum socioéconomique des Premières Nations ayant eu lieu à Mashteuiatsh, le gouvernement québécois s'est engagé à consulter les Premières Nations pour toutes les mesures, politiques et lois qui les concernent. Ceci doit servir de point de départ en ce qui concerne le développement éventuel d'une politique sur l'itinérance.

L'APNQL souhaite que les Premières Nations soient consultées et qu'elles prennent part à l'élaboration de ladite politique dès le départ. Pour ce qui de l'adoption de mesures, nous recommandons aux membres de la Commission des affaires sociales que le gouvernement travaille en collaboration avec les Premières Nations pour qu'elles soient en mesure d'adapter les mesures et actions que l'État voudra développer. Notre présence aux tables de concertation interministérielle est plus que jamais nécessaire.

Il est souhaitable qu'une politique sur l'itinérance soit développée en tenant compte des autres mesures sociales mises de l'avant par le gouvernement du Québec. Pour nous, il est aussi essentiel que cette politique, tout comme les autres mesures sociales, puissent être adaptées au contexte unique qui prévaut chez les Premières Nations, le plus tôt possible lors de leur élaboration.



Par ailleurs, le gouvernement du Québec reconnaît que l'itinérance est l'un des problèmes sociaux importants au Québec (Gouvernement du Québec, 2008, p.12). À cet égard, la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*<sup>11</sup>, prévoit qu'il doit « favoriser l'accès à un logement décent à un prix abordable par des mesures d'aide au logement ou par le développement du logement social, de même que par le renforcement du soutien communautaire aux personnes plus démunies socialement, dont les sans-abri. » (art. 9, par. 7)

Il est clair que le gouvernement québécois se voit de plus en plus contraint de répondre aux besoins croissants des Premières Nations en matière de services sociaux. Or, ceci résulte d'un désengagement progressif du gouvernement fédéral qui refuse de financer suffisamment les communautés dans ce domaine ainsi que pour la construction de logements supplémentaires. Pourtant, il s'agit là d'une responsabilité qui relève clairement de la compétence du gouvernement fédéral, qui est dans l'obligation d'offrir aux Premières Nations un traitement comparable à celui de la population de la province.

Nous pensons donc que le gouvernement du Québec aurait avantage à se joindre aux Premières Nations, lorsque celles-ci réclament auprès du gouvernement fédéral, des fonds additionnels pour la construction de logements supplémentaires dans les communautés et un soutien financier adéquat en matière de services sociaux. De plus, le gouvernement fédéral pourrait aussi contribuer financièrement à améliorer le logement social et les services sociaux destinés spécifiquement aux Premières Nations résidant en-dehors des communautés<sup>12</sup>.

Il est indispensable de traiter le problème de l'itinérance chez les Premières Nations en agissant en amont, c'est-à-dire en réduisant les facteurs sociaux prévalents dans les communautés qui conduisent au développement de ce phénomène. Nous invitons donc le gouvernement du Québec à soutenir plus étroitement nos initiatives à cet égard.

---

<sup>11</sup> L.R.Q., c. L-7.

<sup>12</sup> Notamment par un programme comparable au précédent Programme de logement pour Autochtones en milieu urbain de la SCHL, voir *supra* note 8.



## *Nos recommandations*

---

1. Que la résolution du problème de l'itinérance soit sous la responsabilité des Premières Nations;
2. Que les gouvernements provincial et fédéral nous appuient sur la base d'un partenariat;
3. Que les représentants de l'APNQL ou leurs mandataires fassent partie du processus d'élaboration de politiques et de mesures gouvernementales, et ce, dès le départ;
4. Que le gouvernement provincial consente à l'adaptation des mesures gouvernementales aux besoins et réalités des Premières Nations;
5. Que le gouvernement provincial nous appuie dans le développement des capacités des intervenants à l'intérieur et en-dehors des communautés, afin de répondre aux besoins spéciaux des membres des Premières Nations;
6. Que le gouvernement consente à créer un poste de pivot au sein de la CSSSPNQL pour faire la liaison entre les différents partenaires et les services offerts par les Premières Nations et la province;
7. Que le gouvernement provincial permette aux représentants officiels des Premières Nations d'être représentés aux tables interministérielles et dans les différentes instances où sont élaborés les politiques, les plans d'action, les stratégies et les mesures gouvernementales qui ont une incidence sur les Premières Nations;
8. Que le gouvernement provincial travaille en collaboration avec les Premières Nations pour qu'elles obtiennent les fonds qui leur permettront d'atteindre la parité avec la population québécoise au niveau du logement, des services sociaux et de santé.



## *Bibliographie*

---

Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador. *Les besoins en logement des Premières Nations du Québec et du Labrador (2000 et 2006)*. APNQL-GSP, Wendake, 2007, 10 p.

Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador. *Les besoins en logement des Premières Nations du Québec et du Labrador*. APNQL-GSP, Wendake, Octobre 2003, 56 p.

Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador. *Des bases claires et incontournables pour agir ensemble*. Plateforme politique des Premières Nations du Québec et du Labrador. APNQL, Wendake, Novembre 2007, 16 p.

Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador. *Rapport final du Forum socioéconomique des Premières Nations – Agir maintenant... pour l'avenir*. Forum de Masteuiatsh, 25-27 octobre 2006. APNQL, Wendake, 2007.

Assemblée des Premières Nations. *Federal Government Funding to First Nations: The Facts, the Myths and the Way Forward*. APN, Ottawa, 2006, 31 p.

Assemblée des Premières Nations. *Abolir la pauvreté pour les Premières Nations*. APN, Ottawa, 8 p. Consulté en ligne à : <http://www.afn.ca/article.asp?id=2904>

Assemblée des Premières Nations. *Les dix ans de la Commission royale sur les peuples autochtones – Bilan*. APN, Ottawa, 2007.

Affaires indiennes et du Nord Canada. *Population indienne inscrite selon le sexe et la résidence -2007*. AINC, Ottawa, 2008, 71 p.

L'Association des femmes autochtones du Canada. *Les femmes autochtones et l'itinérance. Exposé pour le Sommet national des femmes autochtones*, AFAC, Ottawa, Juin 2007, 5 p.

Beauséjour, Marie-Ève et al. « Portrait des jeunes autochtones en milieu urbain ». *Psychologie Québec*. Juillet 2006, pp.18-21. Consulté en ligne à : [www.ordrepsy.qc.ca/pdf/PsyQc\\_Dossier\\_2\\_Beausejour\\_Morin\\_Lafortune\\_Juillet06.pdf](http://www.ordrepsy.qc.ca/pdf/PsyQc_Dossier_2_Beausejour_Morin_Lafortune_Juillet06.pdf)

Brassard, Renée et Jaccoud, Mylène. « La marginalisation des femmes autochtones à Montréal ». In Newhouse, David et Peters, Evelyn (dir.). *Des gens d'ici : Les Autochtones en milieu urbain*. Gouvernement du Canada, Ottawa, 2003, pp. 143-159.



Casavant, Lyne. *La composition de la population des sans-abri*. Gouvernement du Canada, Ottawa, 1999, 9 p. Consulté en ligne à : <http://dsp-psd.tpsgc.gc.ca/Collection-R/LoPBdP/modules/prb99-1-homelessness/composition-f.htm>

Conseil canadien de développement social. *La dynamique de la pauvreté urbaine dans les années 1990 : un profil canadien*. CCDS, Ottawa, 2008, 38 p.

Conseil national du bien-être social. *Agissons maintenant pour les enfants et les jeunes Métis, Inuits et des Premières Nations*. Ottawa, Rapports du Conseil national du bien-être social, Automne 2007, vol. 127, 141 p.

Cousineau, Marie-Ève. « Autochtones urbaines ». *Gazette des femmes*. Vol. 25, no.6, Mars-Avril 2004, pp.31-33.

Commission royale sur les peuples autochtones. *Rapport de la commission royale sur les peuples autochtones*. Volumes 1-5. Gouvernement du Canada, Ottawa, 1996.

Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador. *Questionnaire/sondage sur l'itinérance chez les Premières Nations du Québec et du Labrador*. Rapport de l'enquête menée auprès des intervenants. CSSSPNQL, Wendake, Septembre 2008.

Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador. *Enquête régionale longitudinale sur la santé des Premières Nations du Québec et du Labrador 2002-2003 – l'influence du milieu sur la santé – Rapport final*. CSSSPNQL, Wendake, 2008, 71 p.

Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador. *Enquête régionale longitudinale sur la santé des Premières Nations de la région du Québec 2002 – rapport des Premières Nations vivant dans les communautés*. CSSSPNQL, Wendake, 2006, 213 p.

Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador. *Enquête régionale longitudinale sur la santé des Premières Nations de la région du Québec 2002 – rapport des Premières Nations vivant hors communauté en milieu urbain*. CSSSPNQL, Wendake, 2006, 81 p.

Gauvin, Pierre R. et al. *Evaluation and Adjustment of Demographic Data for Registered Indians in Canada, 1973 to 1996*. Statistiques Canada-AINC, Ottawa. Consulté en ligne à : [www.stat.fi/isi99/proceedings/arkisto/varasto/verm0185.pdf](http://www.stat.fi/isi99/proceedings/arkisto/varasto/verm0185.pdf)

Gouvernement du Canada. *La démographie autochtone. Projections de la population, des ménages et des familles, 2001-2026*. AINC-SCHL, Ottawa, 2008, 27 p.



Gouvernement du Canada. *Partager la prospérité du Canada – un coup de main, pas la charité*. Rapport final du Comité sénatorial permanent des peuples autochtones, Mars 2007.

Gouvernement du Canada. *Fiche d'information – Logement des Autochtones*. AINC, Ottawa. Consulté en ligne à : [www.ainc-inac.gc.ca/2002-templates/ssi/print\\_f.asp](http://www.ainc-inac.gc.ca/2002-templates/ssi/print_f.asp)

Gouvernement du Canada. *Les sans-abri*. Document consulté en ligne à : <http://dsp-psd.tpsgc.gc.ca/Collection-R/LoPBdP/modules/prb99-1-homelessness/index-f.htm#VUE-tc>

Gouvernement du Québec. *Parc de logements sociaux par région- Autochtones hors réserves* (statistiques 2006). Consulté en ligne à : [http://www.habitation.gouv.qc.ca/bibliotheque/parc/autochtones\\_reg.html](http://www.habitation.gouv.qc.ca/bibliotheque/parc/autochtones_reg.html)

Gouvernement du Québec. *Le phénomène de l'itinérance au Québec*. Document de consultation. Commission des affaires sociales, Québec, juin 2008.

Gouvernement du Québec. *La réussite scolaire des Autochtones*. Rapport et recommandations. Commission de l'Éducation. Février 2007.

Institut canadien d'information sur la santé (ICIS). *Améliorer la santé des Canadiens : Santé mentale et itinérance*. Rapport sommaire. ICIS, Ottawa, 2007, 6 p. Consulté en ligne à : [http://secure.cihi.ca/cihiweb/disPage.jsp?cw\\_page=PG\\_910\\_F&cw\\_topic=910&cw\\_rel=AR\\_1730\\_F](http://secure.cihi.ca/cihiweb/disPage.jsp?cw_page=PG_910_F&cw_topic=910&cw_rel=AR_1730_F)

Khosla, Prabha. « La pauvreté chez les femmes en milieu urbain ». *Les femmes et les milieux urbains*. Réseau pancanadien sur la santé des femmes et le milieu. 10 p.

Lamontagne, Manon. *Profile of the Aboriginal Population of Montreal at Risk for HIV/AIDS, Hepatitis C and Tuberculosis*. Janvier 2005, 91 p.

*Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*, L.R.Q. c.L-7.

Meunier, Hugo. « Autochtones dans la rue : d'un cul-de-sac à l'autre ». *La Presse*. Lundi 12 mai 2008. Consulté en ligne à : [www.cyberpresse.ca](http://www.cyberpresse.ca)

Meunier, Hugo. « Un manque de ressources inquiétant ». *La Presse*. Lundi 12 mai 2008. Consulté en ligne à : [www.cyberpresse.ca](http://www.cyberpresse.ca)

Native Friendship Centre of Montreal (NFCM). *Homelessness among Montreal's First Nations, Inuit and Métis population : A Summary Report of Findings*. NFCM, Montréal, Juin 2002, 43 p.

Newhouse, David et Peters, Evelyn (dir.). *Des gens d'ici : Les Autochtones en milieu urbain*. Gouvernement du Canada, Ottawa, 2003, 318 p.



Organisation des Nations Unies. *United Nations Special Rapporteur on Adequate Housing, Million Kothari. Mission to Canada, 9-22 October 2007.*

Organisation des Nations Unies. *Promotion and Protection of all Human Rights, Civil, Political, Economic, Social, and Cultural Rights, Including the Right to development. Report of the Special Rapporteur on Adequate Housing as a Component of the Right to an Adequate Standard of Living, and on the Right to Non-discrimination in this Context, Miloon Kothari. Preliminary note on the mission to Canada (9-22 October 2007).* ONU, New York, 2007, 5 p.

Prentice, Tracey. « Des taux alarmants de VIH/sida chez les femmes autochtones du Canada ». *Le réseau*. Vol. 8, no. ½, Automne 2005.

RAPSIM. *Femmes-itinérance-logement : des droits non respectés*. Document soumis à M. Million Kothari, Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit au logement et l'itinérance, Montréal, 10 octobre 2007, 8 p.

Salée, Daniel et al. *Quality of Life of Aboriginal People in Canada. An Analysis of Current Research*. IRPP, Montréal, IRPP Choices, Vol. 1, no. 6, novembre 2006, 38 p.

Santé Canada. *Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes, cycle 2.2, Nutrition (2004): Sécurité liée au revenu dans les ménages canadiens*. Santé Canada, Ottawa, 2007, 118 p.

Santé Canada. *Profil statistique de la santé des Premières Nations au Canada*. Santé Canada, Ottawa, 2003, 96 p.

Shewell, Hugh. « *Enough to Keep Them Alive* » : *Indian Welfare in Canada, 1873-1965*. University of Toronto Press, Toronto, 2004, 441 p.

Ship, Susan Judith. *Rapport final de la consultation communautaire sur les sans-abris autochtones – Région de Montréal*. Centre d'amitié autochtone de Montréal, Montréal, Décembre 2001, 38 p.

Sider, Deb. *A Sociological Analysis of Root Causes of Aboriginal Homelessness in Sioux Lookout, Ontario*. The Canadian Race Relations Foundation, Mai 2005, 153 p.

Société canadienne d'hypothèques et de logement. *Document d'information sur le logement des Autochtones*. SCHL, Ottawa, 2004, 14 p.

Société canadienne d'hypothèques et de logement. *L'observateur du logement au Canada 2006*. SCHL, Ottawa, 2006.

Société canadienne d'hypothèques et de logement. *L'observateur du logement au Canada 2007*. SCHL, Ottawa, 2007.



Société canadienne d'hypothèques et de logement. *L'observateur du logement au Canada – Conditions de logements des ménages autochtones vivant hors réserve, Canada, province, territoires et quelques RMR, 2001*. SCHL, Ottawa, 2006. Consulté en ligne à : [http://www.cmhc-schl.gc.ca/fr/inso/info/obloca07/tadedo/tadedo\\_014.cfm](http://www.cmhc-schl.gc.ca/fr/inso/info/obloca07/tadedo/tadedo_014.cfm)

Société canadienne d'hypothèques et de logement. *L'observateur du logement au Canada – Conditions de logements des ménages autochtones vivant dans des réserves, Canada, province et territoires, 2001*. SCHL, Ottawa, 2006. Consulté en ligne à : [http://www.cmhc-schl.gc.ca/fr/inso/info/obloca07/tadedo/tadedo\\_014.cfm](http://www.cmhc-schl.gc.ca/fr/inso/info/obloca07/tadedo/tadedo_014.cfm)

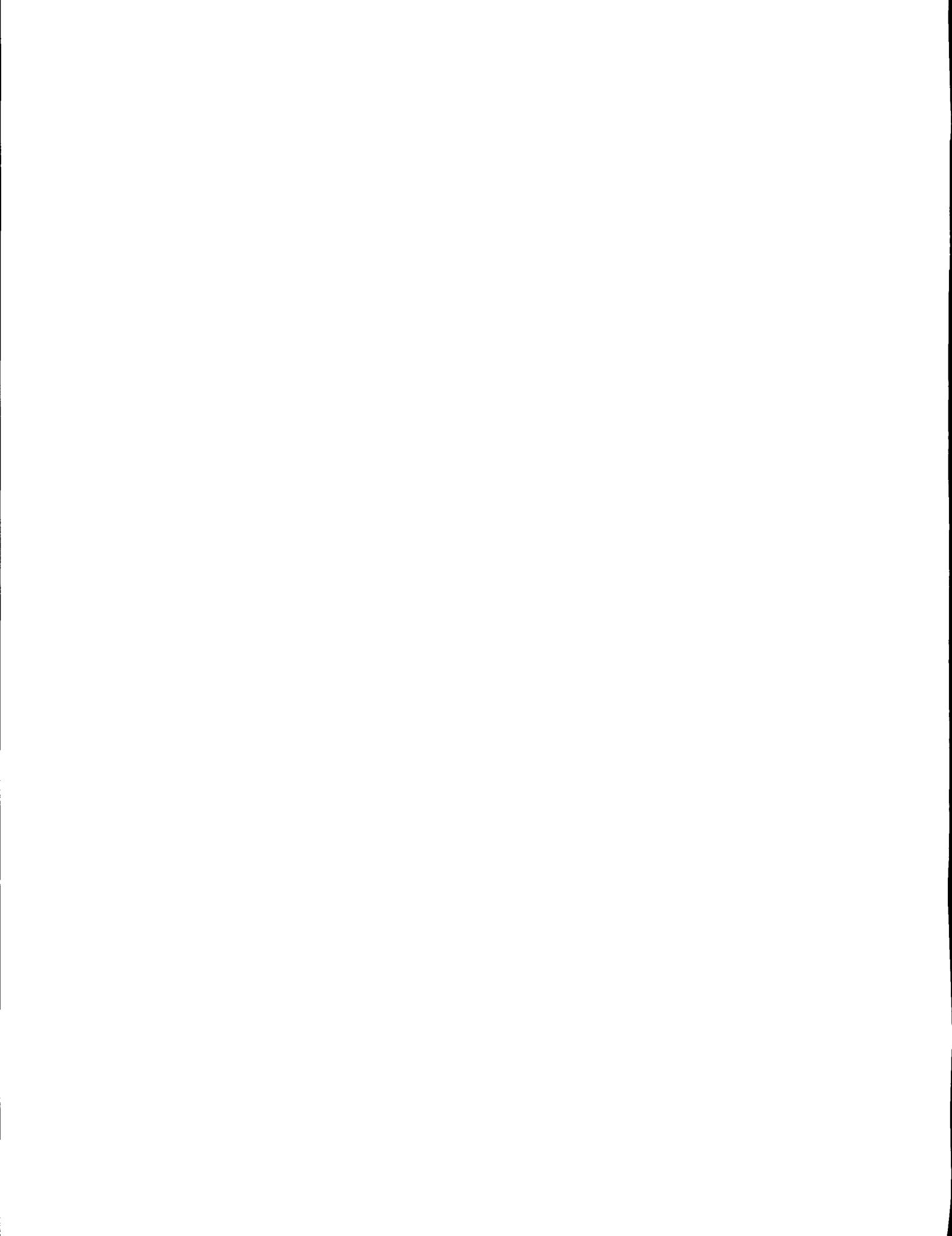
Société canadienne d'hypothèques et de logement. *L'observateur du logement au Canada – Ménages autochtones au Canada selon le groupe d'appartenance, le lieu de résidence et le mode d'occupation, 2001*. SCHL, Ottawa, 2006. Consulté en ligne à : [http://www.cmhc-schl.gc.ca/fr/inso/info/obloca07/tadedo/tadedo\\_014.cfm](http://www.cmhc-schl.gc.ca/fr/inso/info/obloca07/tadedo/tadedo_014.cfm)

Statistiques Canada. *Population ayant une identité autochtone selon les groupes d'âge, l'âge médian et le sexe, chiffres de 2006, pour le Canada, les provinces et les territoires. Recensement de 2006*. Consulté en ligne à : <http://www12.statcan.ca/english/census06/data/highlights/Aboriginal/pages/Page.cfm?Lang=F&Geo=CSD&Code=24&Table=1&Data=Count&Sex=1&Age=1&StartRec=1&Sort=2&Display=Page&CSDFilter=250>

Statistiques Canada. « 1996 Census : Aboriginal Data ». *The Daily*, 13 janvier 1998. Consulté en ligne à : <http://www.statcan.ca/Daily/English/980113/d980113.htm>

Vérificatrice générale du Canada. *Aide du Gouvernement fédéral aux Premières Nations – le logement dans les réserves*. Chapitre 6. Bureau de la Vérificatrice générale du Canada, Ottawa, Rapport d'avril 2003.

Walker, Ryan. *Social Housing and the Role of Aboriginal Organizations in Canadian Cities*. IRPP, Montréal, IRPP Choices, Vol. 14, no. 4, mai 2008, 18 p.





# ANNEXE



Wendake, le 9 septembre 2008

**Aux : Directeurs de santé et des services sociaux**

**De : Patrick Bacon, Agent de projet - Initiative de lutte contre la pauvreté**

<b>Objet :</b>	<b>Questionnaire/sondage<sup>13</sup> sur l'itinérance chez les Premières Nations du Québec et du Labrador</b>
----------------	--

L'APNQL et la CSSSPNQL participeront aux consultations de la Commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale du Québec qui se penchera sur le phénomène de l'itinérance au Québec. L'APNQL a mandaté la CSSSPNQL pour rédiger un mémoire conjoint, après avoir consulté les différentes organisations des Premières Nations.

Ce mémoire – avec recommandations - sera ensuite présenté aux commissaires. Notre but est de mieux connaître cette problématique qui est vécue par un nombre croissant d'individus membres des Premières Nations, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur des communautés. Nous profiterons également des travaux de la commission pour présenter des pistes de solution pour contrer ce problème.

La consultation aura lieu à Québec, vraisemblablement après la rentrée parlementaire qui aura lieu aux alentours du 21 octobre.

Donc, afin d'obtenir des réponses précises à nos questions avant le 19 septembre 2008, Mme Marie-Josée Dussault contactera chacun d'entre vous au cours de la semaine du 15 septembre pour compléter le questionnaire ci-joint.

Nous espérons que vous accepterez de participer à cette cueillette d'informations.

---

<sup>13</sup> Veuillez prendre note que les informations recueillies demeureront confidentielles. Aucun nom de personne, ni aucune information spécifique à une communauté en particulier ne seront divulgués dans le mémoire de l'APNQL et lors de la présentation à Commission des affaires sociales. Seul un portrait global de la situation sera publié.



Nom de la communauté : \_\_\_\_\_

Nom de la personne/contact/occupation : \_\_\_\_\_

- 1- Est-ce que le phénomène de l'itinérance est présent dans votre communauté?  
Si oui, avez-vous une idée du nombre de personnes itinérantes?
- 2- Parmi les membres qui quittent la communauté pour aller vivre en ville, en connaissez-vous qui sont confrontés au problème de l'itinérance (sans abri, ni logement)? Avez-vous un aperçu du nombre?
- 3- Selon vous, est-ce que le phénomène de l'itinérance prend de l'ampleur dans votre communauté et hors de votre communauté?
- 4- Quel est le profil des itinérants (âge, sexe, parents, célibataires, chômeurs)?
- 5- Selon vous, quels sont les principales causes et facteurs de l'itinérance dans votre communauté et hors de la communauté?
- 6- Selon vous, est-ce que la crise du logement chez les Premières Nations a un impact direct sur le phénomène de l'itinérance? Si oui, dans quelle mesure?
- 7- Est-ce que les itinérants qui vivent hors de votre communauté vous contactent pour obtenir des services ou de l'aide? Si oui, nommez quelques exemples
- 8- Y a-t-il des mesures qui ont été prises dans votre communauté pour résoudre ce problème?
- 9- Selon-vous, quelles sont les solutions ou mesures qui devraient être mises en place pour résoudre le problème de l'itinérance chez les Premières Nations?

